

Règlement

Championnat d'Interclubs Seniors Meurthe et Moselle

Saison 2018 - 2019

SOMMAIRE

I. Généralités

- a. Formule
- b. Composition des équipes
- c. Gestion de la compétition
- d. Inscription et qualification des équipes
 - Clubs et équipes autorisées à participer
 - Inscription et retrait
 - Désignation d'un capitaine
 - Lieu et horaires de rencontre

II. Promotion et relégation des équipes

- a. Règles générales régissant les promotions et relégations
- b. Promotion et relégation entre Régionale 2 et Départementale 1
- c. Promotion et relégation entre Départementale 1 et Départementale 2
- d. Promotion et relégation entre Départementale 2 et Départementale 3
- e. Promotion et relégation entre Départementale 3 et Départementale 4
- f. Promotion et relégation entre Départementale 4 et Départementale 5
- g. Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes Modalités de la journée de barrages

III. Classement de la division

- a. Barème des points par match
- b. Barème des points par rencontre
- c. Cas d'égalité

IV. Accueil d'une journée Généralités

- a. Généralités
- b. Modalités le jour J
- c. Communication des résultats
- d. Modifications horaires ou de lieu
- e. Arbitrage

V. Qualification des joueurs

- a. Généralités
- b. Participation d'un joueur à plusieurs équipes
- c. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extra-communautaires non assimilés

VI. Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe

- a. Calcul de la force d'une équipe / Barème de points
- b. Hiérarchie des joueurs et paires

VII. Forfaits

- a. Forfaits sur une rencontre
- b. Forfaits sur un match

VIII. Volants

IX. Tenue vestimentaire des joueurs

X. Sanctions et réclamations

- a. Réclamations
- b. Sanctions et recours

I. Généralités

Le présent règlement a pour objet de préciser les conditions de déroulement pour les Championnats Interclubs Senior de Meurthe et Moselle. Il précise l'ensemble des modalités de participation, de qualification et le point financier. Un Interclubs est une compétition par équipe attribuant des titres départementaux à une équipe. Il se réfère au Règlement Général des Compétitions (RGC). Il ne pourra en conséquence être modifié en cours de saison qu'en cas d'erreur manifeste ou de modification dudit RGC. Il est également rappelé que le Championnat Interclubs de Meurthe-et-Moselle est une compétition fédérale et les points compteront dans votre moyenne de joueur et impactera vos classements.

a. Formule

Les Championnats Interclubs Départementaux 54 sont composés de cinq divisions :

- La Division **D1** sera composée d'une poule unique de **8 équipes**,
- La Division **D2** sera composée d'une poule unique de **8 équipes**,
- La Division **D3** sera constituée d'une poule unique de **8 équipes**,
- La Division **D4** sera constituée de deux poules de **8 équipes**,
- La Division **D5** le nombre sera dépendant du nombre d'équipes engagées,

Le championnat se déroulera en matchs aller.

Au terme desquelles les équipes seront toutes interclassées selon leurs nombres de points

En cas d'égalité, elles seront ensuite départagées en fonction du nombre de matchs gagnés, puis de la différence de sets, puis de la différence de points et enfin par tirage au sort effectué par le responsable de la Commission Interclubs si l'égalité persiste.

Toute nouvelle équipe est inscrite dans la division la plus basse (sauf dérogation du Responsable des IC en fonction de son appréciation, idem lors du retrait d'une équipe qualifiée pour remplacement de la place vacante)

b. Composition des équipes

**Pour l'ensemble des divisions le format du Championnat est de 8 matchs / rencontre
3SH - 1SD - 2DH - 1DD - 1 Mxt**

Lors d'une rencontre, un joueur ou une joueuse joue au maximum deux matchs. Ces deux matchs doivent se disputer dans des disciplines différentes.

La composition MINIMALE d'une équipe doit permettre d'assurer **au minimum 6 matchs** au cours de chaque rencontre. En deçà, l'équipe perd automatiquement la rencontre sur le score de 8/0 ce qui équivaut à un forfait.

Important : un joueur ne peut pas jouer la même journée dans plusieurs équipes et plusieurs divisions (Régionale et Nationale inclus)

_ Sanction joueur ayant joué 2 matchs disciplines identiques : Matchs perdus par WO

_ Sanction joueur ayant joué dans un autre championnat : -1 sur la rencontre

c. Gestion de la compétition

La gestion des championnats interclubs seniors est confiée par le comité départemental, à un responsable d'interclubs départemental :

BAKOWSKI Julien
Tel : 06.83.56.04.57
Mail : j.bakowski@orange.fr

Toute « réclamation officielle » est à réaliser par mail au Responsable des Interclubs Départementaux. En fonction de la complexité du problème soulevé, il pourra s'appuyer sur la Commission Départementale Interclubs (CDI) Composée de BAKOWSKI Julien, JOLAIN Christine, KELLER Olivier (Président du Comité départemental 54), JACOB Valery peut également être consulté.

d. Inscription et qualification des équipes

Clubs et équipes autorisées à participer

Seuls les clubs affiliés au Comité Départemental de Badminton de Meurthe-et-Moselle pourront participer aux championnats départementaux (sauf dérogation de la Commission Compétition 54). Tout club souhaitant inscrire une équipe en interclubs doit avoir au préalable réglé au Comité départemental 54, tout autre dû de la saison écoulée.

Les clubs désireux d'inscrire une équipe en interclubs départementaux, doivent avoir l'équivalent d'un arbitre (JA, Stagiaire, Officiel du corps arbitral...) pour 2 équipes inscrites en IC.

Inscription et retrait

L'inscription se fera en ligne sur Badnet, **avant le 26 septembre 2018 inclus.**

Pour un début de la compétition si possible semaine 40 (pour la D1 et D2) 41 pour la D3 – D4, Et 42 pour la D4 – D5

La confirmation d'engagement (Fin de document) doit être réalisée par les Présidents de club et elle doit être envoyée au Responsable des IC. Aucun retard ne sera accordé.

Pour les clubs engageant moins d'équipes que la saison précédente, on élimine en principe l'équipe hiérarchiquement inférieure, toutes divisions confondues.

Un club désireux d'inscrire plusieurs équipes doit être en mesure de recevoir 2 rencontres d'interclubs le même soir. Si ce n'est pas le cas, il se peut que certaines de ses équipes soient plus sollicitées pour jouer des rencontres à l'extérieur.

Désignation d'un capitaine

Pour chaque inscription d'équipe, il est obligatoire d'avoir indiqué UN capitaine avec des coordonnées téléphoniques et électroniques. Un capitaine doit être disponible par téléphone/emails afin que les échanges avec les autres Capitaines et le Responsable des IC se fassent rapidement. Le capitaine sera le contact privilégié du Responsable des IC, pour la transmission des informations, ainsi que celui des autres Capitaines d'équipes. Il sera chargé de donner rapidement les informations / réponses à son équipe...Etc... (Sous peine de sanctions pour son équipe)

Les capitaines des équipes devront être déclarés en tant que tel sur le portail <http://www.badnet.org>, au plus tard 3 jours avant le début du championnat sous peine de refus de l'équipe par le gestionnaire.

Lieu et des horaires de rencontre

La personne qui a renseigné les informations lors de l'inscription de son équipe est responsable de l'exactitude de ces dernières si une information se voit erronée ou modifiée, il doit en référer au gestionnaire des interclubs afin de corriger et de mettre à jour ces dernières.

II. Promotion et relégation des équipes

Sous réserve des dispositions et des besoins de gestion, les divisions et poules sont constituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison précédente, selon les règles édictées dans les paragraphes à venir :

a. Règles générales régissant les promotions et relégations

Promotion et relégation entre Régionale 2 et Départementale 1

- Règlement des IC Seniors Régionales, idéalement fin du championnat D1 au plus tard **début Mai 2019**
- Date des barrages R2/D1 : **fin mai 2019**

Promotion et relégation entre Départementale 1 / Départementale 2

Si l'équipe classée première de D1 accède aux barrages : Elle peut rester en D1 ou monter en R2.

L'équipe classée première de Départementale 2 monte directement en D1. L'équipe dernière de Départementale 1 descend directement en D2.

En cas de montée en R2 ou maintien en D1 du Champion de D1

Promotion et relégation entre Départementale 2 / Départementale 3

L'équipe classée première de Départementale 3 monte directement en D2.

L'équipe classée dernière de Départementale 2 descend directement en D3.

Promotion et relégation entre Départementale 3 et Départementale 4

Le champion D3 accède directement à la D2. La dernière équipe de D3 descend en D4.

Promotion et relégation entre Départementale 4 et Départementale 5

Un match « Barrage D4 et poule A et B » désignera l'équipe qui accèdera à la division supérieure.

Les deux dernières équipes de D4 joueront un match barrage pour connaître l'équipe descendante. Le premier de la D5 accédant à la D4.

Division	Premier	Deuxième	Avant dernier	Dernier
D1	Barrage d1/R2			Descente D2
D2	Montée D1			Descente D3
D3	Montée D2		Maintien en D3	Descente D4
D4	Montée vainqueur match premiers Poule A et B.	Match Poule A et B, Maintient en D4 pour le perdant.	Match derniers D4 suite match Poule A et B, Maintient en D4.	perdant match derniers poule A et B, descente direct.
D5	Montée vainqueur		—	—

POUR LES PROMOTIONS ET RELEGATIONS UN AJUSTEMENT EST POSSIBLE EN FONCTION DU NOMBRE DE POULES ET FACILITE DE GESTION.

b. Conditions particulières pour la promotion et la relégation des équipes

Si une équipe doit être promue dans une division et que son club dispose déjà du nombre maximum d'équipes dans ladite division, elle est replacée dans la même division ou celle inférieure (le plus haut possible mais en respectant le nombre maximum d'équipes) ...Le raisonnement devient « équipe du club pour la saison suivante » et non l'équipe uniquement.

Par exemple, si une équipe doit être reléguée et que son club dispose déjà du nombre maximum d'équipes dans ladite division, l'équipe hiérarchiquement la plus faible du club dans la division est reléguée dans la division inférieure. Le club devra gérer pour la saison suivante quels seront les joueurs qui seront affectés aux équipes.

Si une Départementale est incomplète, elle est complétée par le Responsable des IC, en tenant compte des résultats de la saison précédente et/ou au niveau si arbitrage, la décision est alors proposée lors d'un conseil du CODEP votée et mise en place. La promotion est toujours dans le sens de l'équipe la plus compétitive.

c. Modalités de la journée de barrages

Pour les matches de descente ou montée lors de barrages, Le Responsable des IC réalisera un tirage au sort afin de désigner qui recevra la rencontre (sauf si d'un commun d'accord un club est désigné).

A NOTER QUE POUR PARTICIPER AUX BARRAGES, IL EST INTERDIT DE FAIRE JOUER DES JOUEURS TITULAIRES DE L'EQUIPE SUPERIEURE.

III. Classement de la division

a. Barème des points par rencontres

Le résultat de chaque match donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant:

- Victoire : + 1 Points
- Défaite : + 0 Point
- Forfait : – 1 Point

b. Barème des points par rencontre

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points selon le barème suivant :

Victoire : + 3 Points

Nul : + 1 Points

Défaite : 0 Point

Forfait : 0 point

Le résultat sur une rencontre perdue par forfait sera de 0 / 8.

Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres, selon le barème ci-dessus. La première équipe est l'équipe dont la somme de ces points est la plus élevée.

c. Cas d'égalité

- Dans le cas d'un score de parité entre une équipe complète et une équipe incomplète, la victoire ira à la première nommée. Si les deux équipes sont incomplètes, le match nul sera conservé
- S'il y a égalité entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Si l'égalité persiste entre plus de deux équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus.
- Si l'égalité persiste une nouvelle fois, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de points gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres.
- Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par le résultat des rencontres les ayant opposées, calculé selon les mêmes principes.
- En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Exemple :

Equipe A : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 60, matchs contre 20, différence +40

Equipe B : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe C : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 58, matchs contre 22, différence +36

Equipe D : 6 victoires, 4 défaites, matchs pour 56, matchs contre 24, différence +32

L'équipe A est donc déclarée première. L'équipe D est déclarée quatrième. L'équipe classée seconde sera celle qui a remporté (victoires, matches, sets, points) les rencontres opposant les équipes B et C.

IV. Accueil d'une journée

a. Généralités

L'équipe hôte est **Responsable** de l'organisation sportive. **Le Capitaine qui reçoit pilote** (aménagement du gymnase, tenue de la feuille de rencontre, envoi et saisie des résultats). **Il doit prendre contact avec l'équipe adverse au plus tard une semaine avant la date prévue de la rencontre sur le calendrier officiel.**

Le nombre minimum de terrains requis est de **2**.

Si la communication est difficile, il est possible de contacter les dirigeants des IC qui essaieront de trouver une solution via les présidents de clubs. Si le problème persiste les responsables des IC pourront mettre en place des sanctions.

_ Sanction retard de contact avec équipe adverse : -1 sur la rencontre.

b. Modalités le jour J

- Le jour de la compétition, **l'équipe hôte doit prévoir 2 feuilles de rencontre.**

- La salle est ouverte au moins 30 mn avant le début des rencontres.

- Un dispositif d'affichage est également souhaitable, permettant au public de suivre l'évolution aussi bien des matchs que des rencontres dans leur ensemble.

- Chaque match est considéré comme lancé lorsque les deux joueurs adversaires s'échauffent, toute blessure intervenant à ce moment est considérée comme abandon sur le match débuté. Si le joueur devait réaliser plusieurs matchs le seconde sera lors perdu par forfait étant donné que le joueur ne peut jouer le second match.

c. Communication des résultats

Le Capitaine à domicile a la charge de communiquer les résultats (ou l'autre Capitaine en commun d'accord). Il doit pour cela impérativement saisir **Les résultats dans les 48 Heures maximum après la rencontre sous peine de sanctions. La partie adverse doit confirmer les résultats sur Badnet dès réception du mail de Badnet sous 48h également.**

_ Sanction retard rentré des scores : -1 sur la rencontre.

_ Sanction retard confirmation partie adverse : -1 sur la rencontre

d. Modifications horaire ou de lieu de rencontre

Dans l'ensemble des divisions sauf cas exceptionnel et validé par le responsable d'IC, aucune rencontre ne pourra pas être reportée. Le calendrier est établi assez tôt pour pouvoir s'organiser. En sachant que

En dernier lieu et pour circonstances exceptionnelles, le Responsable des IC se réserve le droit de déroger à ce règlement. Les seuls motifs de report acceptés concernent :

- Les intempéries

- Epidémies. Si plus de 3 joueurs ayant joués pour cette équipe la journée précédente sont malades, une possibilité de report de la rencontre sera possible. Les certificats médicaux devront être transmis au gestionnaire dans les 8 jours suivant la date prévue de la rencontre. La date de la nouvelle rencontre sera fixée par le gestionnaire. Dans tous les cas Une journée reportée devra toujours se jouer avant la journée qui suit (J04 avant J05).

- Merci d'anticiper les fermetures de votre gymnase durant les vacances (certains clubs concernés). Réaliser par anticipation les rencontres si cela est nécessaire.

- Si un changement de lieu ou si une rencontre doit se jouer (pour des raisons quelconques) à l'extérieur (Mais toujours le même jour), le capitaine qui est en charge de la réception de la rencontre doit en tenir compte au gestionnaire des interclubs le plus rapidement possible et effectuer le changement sur Badnet.

_ Sanction lors de report non autorisée : Rencontre perdue par l'équipe hôte sur le score de 8/0

e. Arbitrage

Les 2 capitaines d'équipes sont considérés comme les juges-arbitres de la rencontre. Ils doivent veiller en particulier à la composition des équipes en début de rencontre, et au respect des règles en vigueur sur le coaching.

V. Qualification des joueurs

a. Généralités

- **Les équipes peuvent être composées de joueurs benjamins, cadets, juniors, seniors ou vétérans.**
- Tout joueur participant à une journée d'Interclubs **doit être en règle la veille de ladite** journée, à savoir :
 - Être licencié
 - Ne pas faire l'objet d'une sanction disciplinaire ne pourront pas prendre part au championnat interclubs pendant la durée de la sanction
 - Être autorisé à jouer en compétition,
 - Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours,
 - Avoir obtenu, le cas échéant, le statut de joueur assimilé pour la saison en cours,

_ Sanction si un joueur rempli un ou plusieurs critères cités si dessus : Matches réalisé par le joueur lors de la rencontre perdue par WO

b. Participation d'un joueur à plusieurs équipes

Au cours de la même saison, nonobstant les dispositions du Règlement des Mutations, un joueur ne peut représenter deux clubs différents dans une ou plusieurs divisions du Championnat Elite, National, Régional, ou Départemental.

Un joueur est considéré comme **brulé** dans une équipe à partir du moment **où il a disputé au moins 2 RENCONTRES** dans une autre équipe de son club, et ne peut par conséquent plus jouer dans une équipe inférieure.

Ex : un joueur qui a participé à 2 rencontres avec l'équipe 2 ne pourra plus jouer dans les équipes inférieures. Un joueur qui a réalisé deux rencontres avec l'équipe 2 et une avec l'équipe 1 est brûlé pour les équipes 3, 4, 5... mais il peut encore jouer avec l'équipe 1 et 2.

Attention un joueur faisant un match en Régionale, Nationale ne doit pas réaliser d'ICD la semaine avant et après, ni la journée correspondante à celle de la départementale (un joueur ne peut pas jouer la J04 avec la régionale et la J04 en départementale).

Une fille réalisant un remplacement en équipe supérieure suite à blessure d'une joueuse titulaire de l'équipe (Certificat à envoyer dans les 8 jours aux gestionnaire des ic), aura le droit de retrouver son équipe même si elle a réalisé plus de 3 matchs. Une demande doit être réalisée auprès du Responsable Interclubs pour validation écrite et il faudra lui indiquer le nom de personne remplacée.

_ Sanction si un joueur rempli un ou plusieurs critères cités si dessus : Matches réalisé par le joueur lors de la rencontre perdue par WO et -1 sur la rencontre

c. Joueurs mutés, joueurs communautaires non assimilés, joueurs extracommunautaires non assimilés

Tout élément pris en compte concernant un joueur sera **POONA** (classement, mutation, assimilé). Pour le **responsable des IC, les informations POONA seront l'unique référence prise en compte**

L'équipe alignée pour chaque rencontre ne doit pas comprendre :

Un joueur non assimilé ne peut être aligné lors d'une phase finale que s'il a été déclaré sur la feuille de présence à au moins la moitié des rencontres durant la saison régulière, c'est à dire un minimum de 5 rencontres.

Le nombre de joueurs mutés est limité à 3, tout joueurs confondus

_ Sanction si surnombre de mutés : match réalisé par le 4eme muté WO et -1 sur la rencontre

VI. Calcul de la force d'un joueur, d'une paire ou d'une équipe

a. Calcul force d'une équipe

Le barème suivant est appliqué à chaque fois qu'il est nécessaire d'estimer la valeur d'un joueur pour calculer la force d'une équipe (et non pour la hiérarchie des paires) :

N1	12 points
N2	11 points
N3	10 points
R4	9 points
R5	8 points
R6	7 points

D7	6 points
D8	5 points
D9	4 points
P1	3 points
P2	2 points
P3	1 points

- Le classement fédéral de chaque joueur est défini par la base Poona qui est consultable sur le site internet de la fédération.

- La valeur de l'équipe d'un club se calcule selon ce barème en tenant compte du classement des **3 meilleurs joueurs et des 3 meilleures joueuses**. Le classement pris en compte sera celui de leur meilleure discipline, même s'ils ne disputent aucun match dans ladite discipline.

Exemple : pour un joueur D8/R6/D8, le calcul prendra en compte son meilleur classement soit R6 quelques soit le match qu'il réalise lors des rencontres.

Tout au long de la saison, le calcul de la force d'une équipe sera celui de l'ensemble des joueurs inscrits dans l'équipe lors de la première journée d'Interclubs (joueurs et remplaçants).

Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point. Une équipe ne peut en aucun cas avoir une valeur supérieure à celle d'une autre équipe hiérarchiquement supérieure (par exemple, l'équipe 3 d'un club ne peut avoir une valeur supérieure à celle de l'équipe 2).

_ Sanction si une équipe est supérieure à celle au-dessus : -1 sur les 2 rencontres

b. Hiérarchie des paires et joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) **La mise à jour sera effectuée tous les 1er de chaque mois.**

Il est nécessaire de ne pas faire la feuille de rencontre en avance pour les matchs se jouant dans les jours suivant la mise à jour officielle.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le classement fédéral (côte du CPPH) en additionnant les points de chaque joueur dans la discipline de double concernée et selon le même calendrier que le premier alinéa.

Par conséquent, le capitaine n'a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires que si la cote de ces joueurs ou paires ont **une cote rigoureusement égale**.

Le classement fédéral ainsi que le statut de chaque joueur sont définis par la base Classement qui est consultable sur le site Internet : poona.ffbad.org.

NOTA : C'est cette règle qui sera retenue en cas de réclamation. Donc bien veiller au contrôle. En cas de report de rencontre, c'est la date qui sera sous Badnet qui sera retenue, par conséquent, bien veiller au report des dates de matchs en informatique. **Aucun accord entre capitaines sur choix d'ordre des joueurs ne sera accepté.**

_ Sanction si un joueur ou une paire est hiérarchiquement supérieure : Match qui devait être joué et celui joué par le joueur hiérarchiquement supérieur perdus par WO

VII. Forfaits

a. Forfaits sur une rencontre

Si une équipe ne se présente pas ou ne souhaite pas jouer, elle perd la rencontre par forfait. Cela signifie que l'équipe adverse a gagné le match sur le score 8-0, 16-0 (sets), 336-0 (points). Si une équipe est forfait sur 2 journées, cela est considéré comme un forfait général : tous ses résultats sont annulés.

_ Sanction lors d'un forfait sur une rencontre : rencontre perdue par WO (soit 8-0) et -1 sur la rencontre ainsi que -1 sur l'ensemble des rencontres disputées, lors de la même journée par l'ensemble des équipes du même club (Vétérans et Séniors).

b. Forfaits sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait :

- Un match non joué
- Un match joué par un joueur non qualifié pour jouer
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié (SH2 si le 1 n'est pas en règle)
- Un match indûment décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie (SH2 si les SH1 et 2 ont été inversés) ;
- En cas de forfait de joueurs, les matchs non joués sont ceux hiérarchiquement inférieurs (ex : un forfait en Simple Homme se fera obligatoirement sur le SH3).
- Pour les cas de dépassement des quotas de joueurs extra-communautaires ou mutés, on considérera comme qualifié(s) le(s) premier(s) joueur à avoir joué.
- Dans le cas d'un joueur aligné dans les trois disciplines, c'est pour le double mixte qu'il sera considéré comme non qualifié.
- Un forfait est assimilé à une défaite sur le score de 21-0 21-0, sous réserve de l'application du dernier alinéa de ce paragraphe.
- En plus de cette défaite sur le match, l'équipe sera sanctionnée d'un point de pénalité sur la rencontre :
- Pour chaque match non joué (sauf s'il est consécutif à un abandon sur blessure lors d'un match précédent de la même rencontre ou constatée par le JA entre les matchs de la même rencontre) ;
- Pour chaque joueur non qualifié aligné ;
- Pour chaque erreur de hiérarchie.
- Ce(s) point(s) sera(ont) retiré(s) des points accordés en vertu du barème défini au paragraphe 3.1.
- Une équipe ne pourra cumuler plus de 3 points de pénalités sur une rencontre.
- Si les deux équipes sont forfaits, le forfait sera comptabilisé 0-0 par set.

Forfait décidé après décision de la CDI, et mis en place par Responsable Interclubs

_ Sanction lors d'un forfait sur un match : Matchs réalisés par le joueur lors de la rencontre perdue par WO et -1 sur la rencontre.

VIII. Volants

Les volants sont fournis en partage par les deux équipes s'affrontant.

ATTENTION : En D1, D2, D3, D4 le volant utilisé doit être en PLUME.

IX. Tenue vestimentaire des joueurs

Tout joueur doit porter une tenue de badminton, conformément aux règles définies dans le Règlement Général des Compétitions.

Lors de chacune des rencontres du Championnat, il serait bien que le nom et/ou le sigle du club apparaisse sur tous les maillots des joueurs ; Ceci ne remplaçant en aucun cas l'éventuel sponsor du joueur et (où) du club.

X. Sanctions et réclamations

a. Réclamations

- En parallèle d'un mail envoyé au Responsable des IC, les réclamations éventuelles doivent, sous peine de nullité (sauf si elles résultent d'un fait révélé ultérieurement) être notées sur la feuille de rencontre et confirmées dans les 5 jours par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au Responsable des IC d'un chèque de caution de 80 € à l'ordre du CODEP 54. La CDI statuera en première instance dans les 15 jours suivant la réception de la lettre de réclamation. Si la réclamation est fondée et validée par la Commission Compétition, le chèque de caution sera retourné.

b. Sanctions et recours

La CDI statuera sur la validité des rencontres au plus tard 20 jours après le déroulement de la journée. Les décisions de la CDI prononçant les sanctions seront diffusées sur le site Internet du CODEP54 (www.bad54.com) et notifiées par mail au club sanctionné.

En cas de désaccord avec une décision de la CDI, un club pourra par l'intermédiaire de son président et dans un délai de 8 jours à compter de la date de réception de la lettre notifiant la décision de la CDI, faire appel de cette décision en adressant sa requête par lettre recommandée avec accusé de réception à la Commission Litige de la Ligue.

Les litiges et amendes en cours seront consultables sur le site Internet du CODEP.

-> Dans le cadre d'aléas durant le Championnat ou cas particuliers n'ayant pas été stipulés dans le règlement, le Responsable des IC statuera. En fonction de la particularité des faits, il mettra en place une réunion avec la CDI s'il juge que cela est nécessaire. Et sera en mesure de modifier le présent règlement afin de permettre un bon déroulement du championnat.

Annexe 1

MODALITÉS FINANCIÈRES DU CHAMPIONNAT INTERCLUBS

DROITS D'ENGAGEMENT**Championnat IC 54**

35 € par équipe si le club est représenté par une personne physique lors de chaque réunion interclubs, sinon le club se verra majoré à 45€. Le règlement sera demandé en fin de saison fin mai.

Annexe 2

AMENDES ET SANCTIONS SPORTIVES

AMENDES

Les sanctions financières seront fixées par la CDI le cas échéant.

SANCTIONS SPORTIVES POSSIBLES :

Forfait général	Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons
Désistement tardif	Interdiction possible de remonter pendant une ou plusieurs saisons
Joueur non en règle (5):	Un point de pénalité au classement général Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres
Erreur de hiérarchie <u>d'une équipe</u> :	Un point de pénalité au classement général
Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée	Forfait général : tous ses résultats sont annulés

Formulaire d'engagement du Championnat d'Interclubs Seniors De Meurthe et Moselle Saison 2017 - 2018

Renseignements Equipe

Nom du club :

Nom/Prénom du Président :

Mail Président :

Portable Président :

Nom de l'équipe :

Division année précédente :

Division souhaitée :

Coordonnées du Capitaine d'équipe

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

Portable :

Fixe :

Autres Coordonnées :

Informations Salle

Adresse :

Jour de Rencontre :

Horaires de Rencontre :

Nombre de terrains Disponibles :